



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 06
- Votants : 07
- Absents : 02
- Exclus : 00

Date de convocation**25.02.2025**

Publication sur le site
internet de la commune et
transmission en Préfecture
le 11.03.2025

Objet

Réfection d'un pan de
toiture 2 Bis grande rue

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 3 mars 2025 à 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, , Georges BALANCHE (à partir de 20h05).

Absente Excusée : Audrey MENIN (pouvoir transmis à Emilie COULON).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

M. le Maire présente les devis sollicités auprès de 2 entreprises pour la réfection du pan de toit du bien 2 bis grande rue Côté Place Jean l'Antique.

Le devis de l'entreprise GUILLEMIN s'élève à 47 780,80 € HT soit 52 558.88€TTC.

Le devis de l'entreprise ANGONNET s'élève à 52 362.48 € HT soit 62 834.98€TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise GUILLEMIN (la moins chère).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 3 mars 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Marine BINETRUY